

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Avance de trésorerie - Convention

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic (SMADL), créé à l'initiative du Grand Dijon et du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, a pour but de développer et de pérenniser l'activité aéroportuaire ainsi que les activités connexes de l'aéroport de Dijon-Longvic.

A ce titre, et pour la bonne exécution de sa mission, le SMADL va être conduit à réaliser en 2016 des travaux inscrits dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) et relatifs :

- à la remise en état de l'alimentation électrique et de la sécurisation de l'alimentation des postes nécessaires à l'exploitation de l'aéroport pour un montant estimé à 600 000 € HT.
- à la mise en sécurité du site par la pose de clôtures adaptées aux risques et à l'environnement ainsi qu'à la réfection de certaines clôtures extérieures pour un montant estimé à 200 000 € HT.

Pour faciliter l'articulation entre, d'une part les décaissements de fonds liés au règlement des entreprises qui auront en charge la réalisation des travaux susvisés et, d'autre part, le rythme de récupération par le SMADL de la TVA correspondante et le versement des participations financières émanant du Grand Dijon, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'Etat dans le cadre du CRSD, il est proposé que le Grand Dijon consente au SMADL une avance de trésorerie sans intérêts d'un montant de 200 000 € maximum remboursable dès que la situation de trésorerie du SMADL le permettra.

Il est précisé que cette avance de 200 000 € sera inscrite au budget primitif 2016 du Grand Dijon.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 200 000 € maximum au profit du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que cette avance sera remboursée au Grand Dijon dès que la situation de trésorerie du Syndicat le permettra, en particulier à l'occasion de l'encaissement par le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic des participations financières attendues du Grand Dijon, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'Etat au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre le Grand Dijon et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic et autorise le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 64
CONTRE : 0

ABSTENTION : 11
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSÉ ALMEIDA, M. JEAN-CLAUDE GIRARD)

DONT 13 PROCURATIONS